

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 29 MARS 2014

Installation des conseillers municipaux

A 10 heures 00, le maire Maxime CASTAGNA déclare la séance d'installation des conseillers municipaux ouverte.

« C'est pour moi un réel plaisir de siéger ici pour la dernière fois, c'est pour moi un réel plaisir d'avoir été assis à ce fauteuil pendant ces 19 années.

Les temps sont durs, nos moyens sont de moins en moins importants, il faut faire toujours des prouesses et un jour, il faut savoir s'arrêter. Il y a des jeunes derrière moi. Et puis il y a la santé, je l'ai même un peu négligée.

J'ai essayé de faire du mieux que je pouvais et je suis très heureux d'avoir un successeur dans la continuité de ce qu'on avait commencé pendant 19 ans, avec Fabien et toute son équipe. J'en profite pour renouveler mes remerciements à tous les anciens conseillers depuis 1995, je les remercie pour tout le travail effectué durant tous ces mandats. Je n'ai pas toujours été très agréable avec eux, mais j'ai vécu un moment inoubliable et j'espère que ça continuera dans le même esprit... J'aurai une pensée toute particulière pour 5 disparus : Gilles Py, Monsieur Cantat, Monsieur Blaudez, Mr Enreille et tout dernièrement, Mme Thévenon, qui étaient tous des personnes remarquables. Alors si vous le permettez, je vais vous demander de vous lever et de respecter une minute de silence ... (minute de silence) je vous remercie. Je vais arrêter là car je suis aussi ému sûrement que le nouveau et futur maire. Je déclare la séance d'installation des conseillers municipaux ouverte ».

M. CASTAGNA donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux du scrutin du 23 mars dernier :

Nombre d'électeurs inscrits 5 526

Nombre de votants 3 898

Nombre de bulletins et enveloppes annulés 149

Nombre de suffrages exprimés 3 750

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste :

- *Génération DIGOIN* 2 439 soit 65.06 %
- *Envies d'Agir* 1 310 soit 34.94 %

Le nombre de conseillers élus pour chacune des listes est donc de :

- *Génération DIGOIN* 24
- *Envies d'Agir* 5

Le maire informe le conseil de la démission, pour motif personnel, de M. André BACON de ses fonctions de conseiller municipal.

En application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le caractère définitif de cette démission est fixé au 26 mars 2014, jour de la réception en mairie du courrier de M. BACON.

En conséquence, il convient de faire application des dispositions de l'article L.270 du Code Electoral qui stipulent :

« Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Le maire indique donc avoir appelé par lettre du 26 mars 2014 M. Gérald UHLRICH, figurant au rang n° 6 de la liste « Envies d'Agir», à rejoindre l'assemblée.

Le maire déclare installés dans leurs fonctions de Conseillers municipaux :

- M. Fabien GENET
- Mme Magali DUCROISET
- M. Bernard LAUGERE
- Mme Chantal CHAPPUIS
- M. David BEME
- Mme Lolita RODRIGUEZ
- M. Yves BAYON
- Mme Nicole GEORGES
- M. Frédéric COUTO
- Mme Laurence ROUVET
- M. Pascal DESCREAUX
- Mme Marie-Agnès FORGEAT
- M. Philippe LAZZARINI
- Mme Chantal PAPILLON
- M. Alain TREMEAUD
- Mme Martine FERRIERE
- M. Thierry DESJOURS
- Mme Michèle DEVILLARD
- M. Jean-Paul MARTIN
- Mme Geneviève BOWBLIS
- M. Philippe PARIAT
- Mme Isabelle BRAU
- M. Jean-Marc DATH
- Mme Aurore PURAVET
- Mme Philomène BACCOT
- M. Jean-Paul LARUE
- Mme Séverine De SOUSA
- Mme Anne-Marie MAGNY
- M. Gérald UHLRICH

Le quorum est atteint. M. CASTAGNA remercie ses anciens collègues, tous les services municipaux de la ville de Digoin, pour tout le travail fait, les personnes qui l'ont aidé, soutenu et toute la population digoinaise.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale stipule qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire propose de désigner M. Frédéric COUTO, benjamin de l'assemblée, secrétaire de séance.

A l'unanimité, M. Frédéric COUTO est choisi comme secrétaire de séance.

Madame BACCOT demande alors la parole :

"Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Je remercie très sincèrement toutes celles et ceux qui ont porté leurs suffrages sur la liste Envies d'Agir. Nous respectons le choix des électeurs, c'est le principe du suffrage universel. Mes collègues conseillers municipaux nouvellement élus et moi-même considérerons avec vigilance les dossiers de la ville de Digoin.

Pour ma part, je continuerai d'œuvrer, au Conseil Général, pour les habitants du canton et je suivrai avec attention tous les dossiers présentés par la Mairie de Digoin et la Communauté de Communes Digoin Val de Loire.

J'ai une pensée pour Maxime CASTAGNA qui se retire au bout de trois mandats, et qui a été un maire toujours présent au sein de la vie digoinaise.

Je souhaite bonne chance à Digoin pour les années qui viennent."

M. CASTAGNA :

« Merci Mme Baccot pour le travail que vous avez fait et merci pour les paroles que vous avez eues. Je remercie la presse, c'est important qu'elle soit présente pour les comptes-rendus, j'ai toujours voulu avec elle éviter les polémiques, et je pense que pour qu'une ville avance, il ne faut pas de polémique... Je remercie les associations patriotiques, sportives, enfin... tous, merci encore une fois. Désormais, je demande à la doyenne de venir me remplacer... Je vous laisse ma place et je vais regagner le banc derrière, merci ! »

OUVERTURE DE LA SEANCE POUR PROCEDER A L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. Maxime CASTAGNA cède sa place à Mme Anne-Marie MAGNY, doyenne d'âge de l'assemblée, qui, après l'appel des 29 conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

ELECTION DU MAIRE

Mme MAGNY indique qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est nécessaire de disposer d'au moins deux assesseurs, conformément aux dispositions de l'article R. 44 du Code Electoral. Chacune des listes en présence peut proposer un candidat.

Mme MAGNY demande donc quels sont les candidats à la fonction d'assesseur ?

Mme Magali DUCROISSET et Mme Séverine DE SOUSA déclarent leur candidature.

A l'unanimité, Mme DUCROISSET et Mme DE SOUSA sont désignées comme assesseurs et prennent place aux côtés de Mme MAGNY.

Mme MAGNY demande quels sont les candidats aux fonctions de maire.

Au nom du groupe « Génération Digoin », Mme DUCROISSET propose la candidature de M. Fabien GENET.

Mme MAGNY invite les conseillers municipaux à utiliser les bulletins présents devant eux pour inscrire leur vote.

L'enveloppe contenant leur vote est déposée par les conseillers dans l'urne qui leur est présentée.

Les assesseurs procèdent au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	:	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	5
Nombre de suffrages exprimés	:	24
Majorité absolue	:	13

ONT OBTENU :

MONSIEUR GENET : VOIX 24

Monsieur GENET ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire et est immédiatement installé. Il prend la parole :

« Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Chers amis,

C'est avec beaucoup d'émotion, de gravité et de respect que je reçois ce matin l'écharpe tricolore de Maire de DIGOIN.

Ce moment très fort est le fruit d'un long engagement, débuté très jeune, à l'âge de 19 ans, il y a 19 ans.

Fort des valeurs apprises auprès de mes parents à qui je dois tant, et de ma famille, fort de ma formation de sciences politiques et de juriste de collectivités locales, j'ai fait mon apprentissage de la vie municipale auprès d'un homme assez exceptionnel, Maxime CASTAGNA. Auprès de lui, je me suis formé et je lui dois beaucoup. Sa droiture et sa probité, comme celles de Michel LACROIX, maire honoraire, dont je salue la présence, sont pour moi des exemples.

Ma rencontre avec le Sénateur de l'ALLIER, Gérard DERIOT, et son équipe, a été une autre très grande chance. Ce travail, dont je n'ai pas à rougir, m'a permis de rester vivre à DIGOIN et de défendre ma commune au plus haut niveau.

Tout aussi important a été le travail réalisé au sein du Conseil municipal avec mes amis des trois équipes Dynamiques DIGOIN, qui m'ont supporté....dans tous les sens du terme.

Je pense à eux, car sans eux, je ne serais pas là ce matin. Je pense à tous les collègues conseillers municipaux avec lesquels j'ai siégé toutes ces années, de la majorité ou de l'opposition. Je n'oublie pas que j'ai eu parfois la dent dure avec certains, et j'espère qu'ils me pardonneront.

J'ai une pensée particulière pour ceux qui nous ont quitté : Gilles PY, Pierre BLAUDEZ, Dominique ENREILLE, Louis CANTAT et Jeanne THEVENON. Avec mes collègues, nous leur rendrons hommage cette après-midi.

Ce matin, un nouveau conseil municipal vient donc d'être installé.

Je tiens à remercier mes collègues conseillers municipaux pour la confiance qu'ils viennent de me manifester.

Mes chers collègues, vous êtes désormais le conseil municipal de DIGOIN. Par « vos délibérations, vous aurez à régler les affaires de la commune », comme dit la loi. C'est un honneur, mais aussi une responsabilité. Je sais que vous en avez tous conscience.

Je voudrais naturellement remercier les électrices et les électeurs Digoinois qui se sont déplacés dimanche nombreux (plus de 70%) pour participer aux élections municipales.

Cinquante-huit digoinois s'étaient engagés, avec sincérité pour leurs idées, sur deux listes différentes.

Leur engagement est respectable et mérite d'être salué, car il permet de faire vivre la démocratie.

Les électeurs ont été très largement éclairés et informés des atouts des deux équipes en présence, des personnalités des candidats, grâce à des réunions publiques, grâce aux débats sur les réseaux sociaux, grâce aux documents édités, grâce à une campagne électorale qui s'est poursuivie jusqu'aux dernières heures de la campagne officielle, pour ne pas dire les dernières minutes.

Le débat démocratique a eu lieu, rien n'a été caché, et sans naïveté aucune, en toute connaissance de cause, mais avec beaucoup de conviction, les Digoinois sont venus voter Dimanche.

Ils ont alors exprimé en conscience un choix très clair.

Il leur était demandé de choisir un nouveau Maire pour DIGOIN et une nouvelle équipe pour gérer la ville.

Ils l'ont fait, ils ont choisi. Et de quelle manière !

Près de deux Digoinois sur trois venus voter ont apporté leur confiance à l'équipe Génération DIGOIN.

Cette large volonté populaire s'est manifestée dans l'ensemble des quartiers. Les résultats vont de 55,5% au 5^{ème} bureau jusqu'à 89% dans le 8^{ème} bureau de vote. Il s'agit d'un résultat inédit pour une élection municipale à DIGOIN, pour ne pas dire historique.

Comme nous l'avions proposé, les Digoinois ont approuvé notre refus des divisions stériles et de la vaine polémique.

Ils ont été sensibles à notre projet de constituer une équipe à l'image de Digoin, représentative des quartiers, des professions, des générations et des différentes sensibilités politiques.

Pour nous, pas d'apolitisme tiède ou honteux, de circonstance ou sans saveur. Non des convictions fortes et assumées, qui cohabitent, se complètent et s'enrichissent les unes avec les autres, grâce à un respect mutuel. Se respecter mutuellement, dialoguer s'écouter les uns les autres, réfléchir et agir ensemble, voilà notre méthode.

Notre équipe est soudée et motivée par l'essentiel : non pas les étiquettes, mais l'amour de DIGOIN, la volonté de servir la commune.

Dimanche, les Digoinois ont choisi de ne pas faire gagner un camp politique contre un autre, mais tout simplement de se rassembler.

Se rassembler pour défendre leur ville contre le dénigrement.
Se rassembler pour construire un espoir partagé,
Se rassembler pour faire bouger ensemble les choses.

C'est finalement mon unique fierté aujourd'hui :

que l'enfant de DIGOIN, que je suis, ayant grandi ici, comme mon père et mon grand-père avant moi, ait pu donner l'envie aux DIGOINAIS, de tous âges, de toutes conditions, de toutes origines, de toutes opinions de se rassembler, de dépasser les clivages et les différences, pour se mobiliser ensemble.

Nous mobiliser parce que nous croyons tous en Digoin, nous mobiliser pour avancer et pour progresser.

Un tel mouvement, d'une telle ampleur nous donne beaucoup de légitimité, d'énergie, mais aussi des devoirs. Il porte en lui une exigence, l'exigence de sérieux, d'écoute, et de travail.

J'ai pris devant les Digoinois l'engagement d'être un Maire attentif et juste, dynamique et entreprenant, capable de vous défendre. Je mettrai tout mon cœur et toute mon énergie pour tenir cet engagement. Je serai le Maire de tous les DIGOINAIS.

Mon équipe a pris l'engagement devant les Digoinois de rester au service des habitants, de gérer avec sérieux, honnêteté et transparence la ville, de relayer les préoccupations en conseil municipal et en conseil de la CCVAL, de rendre compte régulièrement du travail réalisé. Ils tiendront leur engagement.

Tous ensemble, nous avons pris l'engagement devant les Digoinois, de faire bouger les choses. Notre projet est sérieux, réaliste, pragmatique.

Nous sommes déterminés à travailler avec passion et conviction pour l'emploi, pour le soutien aux familles, pour la santé, pour la reconquête démographique, le logement et le cadre de vie. Nous tiendrons nos engagements.

Bien sûr, les temps sont durs et personne ne possède de baguette magique. Mais avec de la volonté, nous pouvons améliorer les choses.

Epaulé par une équipe compétente et à l'écoute, je sais également pouvoir compter sur la collaboration loyale et efficace de l'ensemble des personnels des services municipaux. Je les rencontrerai en assemblée générale dès lundi pour leur dire notre confiance et l'importance de leur travail au service des Digoinois.

Et dans quelques jours, nous irons siéger au sein de la Communauté de Communes et du Pays Charolais-Brionnais. Je continuerai à y défendre les intérêts des Digoinois, comme je l'ai toujours fait. Mais tous ceux qui essaient d'opposer les communes entre elles se trompent, ils sont en retard d'une génération.

Personne ne construira l'avenir de sa commune sur les ruines du voisin. Seule la coopération dans le respect de chaque commune sera féconde. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Ce matin, à l'heure où je deviens votre Maire, je m'adresse aux habitants.

Digoinaises, Digoinois : ensemble, rassemblés comme jamais nous ne l'avons été, gardons confiance dans l'avenir.

Une nouvelle Génération s'est levée et vous lui avez donné votre confiance.

Nous nous engageons à en être dignes. Nous nous engageons à donner le meilleur de nous-mêmes pour faire bouger les choses.

Nous nous engageons à servir notre ville, à servir DIGOIN, à demeurer au service de **TOUS** les DIGOINAIS.

Je vous remercie ».

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Vu l'article L. 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au nombre des membres du conseil municipal des communes,

Vu l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au nombre des adjoints au maire au sein du conseil municipal des communes qui stipule que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer le nombre d'adjoints au maire avant de procéder à leur élection,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal est de 29, le nombre maximum d'adjoints peut être de 8.

Le maire propose au conseil municipal de fixer le nombre des adjoints au maire pour la commune à 8.

Par 24 voix pour et 5 abstentions, le conseil municipal décide que le nombre d'adjoints au maire sera de 8.

ELECTION DES ADJOINTS

Le maire invite les conseillers à procéder à l'élection des adjoints.

Il rappelle que les articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il demande quelles sont les listes des conseillers candidats aux postes d'adjoints qui sont déposées.

Le Maire, pour le groupe « Génération Digoin » présente la liste comportant les noms suivants :

- 1 – Magali DUCROISET
- 2 – Bernard LAUGERE
- 3 – Chantal CHAPPUIS
- 4 – David BEME
- 5 – Lolita RODRIGUEZ
- 6 – Yves BAYON
- 7 – Nicole GEORGES
- 8 – Thierry DESJOURS

Aucune autre liste ne se présente.

Le maire invite les conseillers à procéder à l'élection des adjoints dans les mêmes conditions que l'élection du maire en utilisant les bulletins prévus à cet effet.

Les assesseurs procèdent au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	:	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	5
Nombre de suffrages exprimés	:	24
Majorité absolue	:	13

ONT OBTENU :

LISTE GENERATION DIGOIN : VOIX 24

La liste GENERATION DIGOIN ayant obtenu la majorité absolue, sont déclarés adjoints et immédiatement installés dans l'ordre de cette liste :

Magali DUCROISET, 1^{er} adjointe
Bernard LAUGERE, 2^{ème} adjoint
Chantal CHAPPUIS, 3^{ème} adjointe
David BEME, 4^{ème} adjoint
Lolita RODRIGUEZ, 5^{ème} adjointe
Yves BAYON, 6^{ème} adjoint
Nicole GEORGES, 7^{ème} adjointe
Thierry DESJOURS, 8^{ème} adjoint

Le maire communique l'étendue des délégations confiées à chacun des adjoints qui viennent d'être élus :

1. Magali DUCROISSET, adjointe au maire chargée des solidarités, de l'enfance et de la famille
2. Bernard LAUGERE, adjoint au maire chargé des finances, de l'administration générale et de l'évaluation des politiques municipales
3. Chantal CHAPPUIS, adjointe au maire chargée des sports
4. David BEME, adjoint au maire chargé de la jeunesse et de la réussite éducative
5. Lolita RODRIGUEZ, adjointe au maire chargée du logement, du cadre de vie et des quartiers
6. Yves BAYON, adjoint au maire chargé des travaux et de l'urbanisme
7. Nicole GEORGES, adjoint au maire chargée du tourisme et du commerce
8. Thierry DESJOURS, adjoint au maire chargé de la culture

Le maire indique également qu'il confie une délégation à Mme Chantal PAPIILLON et à M. TREMEAUD

Mme PAPIILLON sera ainsi en charge du bien vieillir et de l'accessibilité, M. TREMEAUD délégué à la vie associative.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures cinquante.

Fait à DIGOIN le trois avril deux mille quatorze.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Fabien GENET

Frédéric COUTO